CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Egalité - Fraternité

Administration générale

Séance officielle du 12 juillet 2012

DELIBERATION Nº 193/2012

AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Installation d'une fenêtre sur la façade Est du bâtiment occupé par la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer – subdivision de Miquelon

Vu la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code local de l'urbanisme ;

Vu le projet de travaux, soumis à permis de construire, à intervenir sur le bâtiment occupé par la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer, subdivision de Miquelon, appartenant à la collectivité territoriale;

Vu l'avis de la commission consultative permanente;

Sur le rapport de son Président ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT

<u>Article 1er</u>. – Le Président, ou son représentant, est autorisé à déposer la demande de permis de construire, telle qu'elle figure en annexe.

<u>Article 2</u> – La présente délibération sera transmise au représentant de l'État, à la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer et fera l'objet des publications et transmissions obligatoires.

Adopté
19 voix pour
00 voix contre
00 abstention
Conseillers élus: 19

Conseillers présents : 16 Conseillers votants : 19







DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE



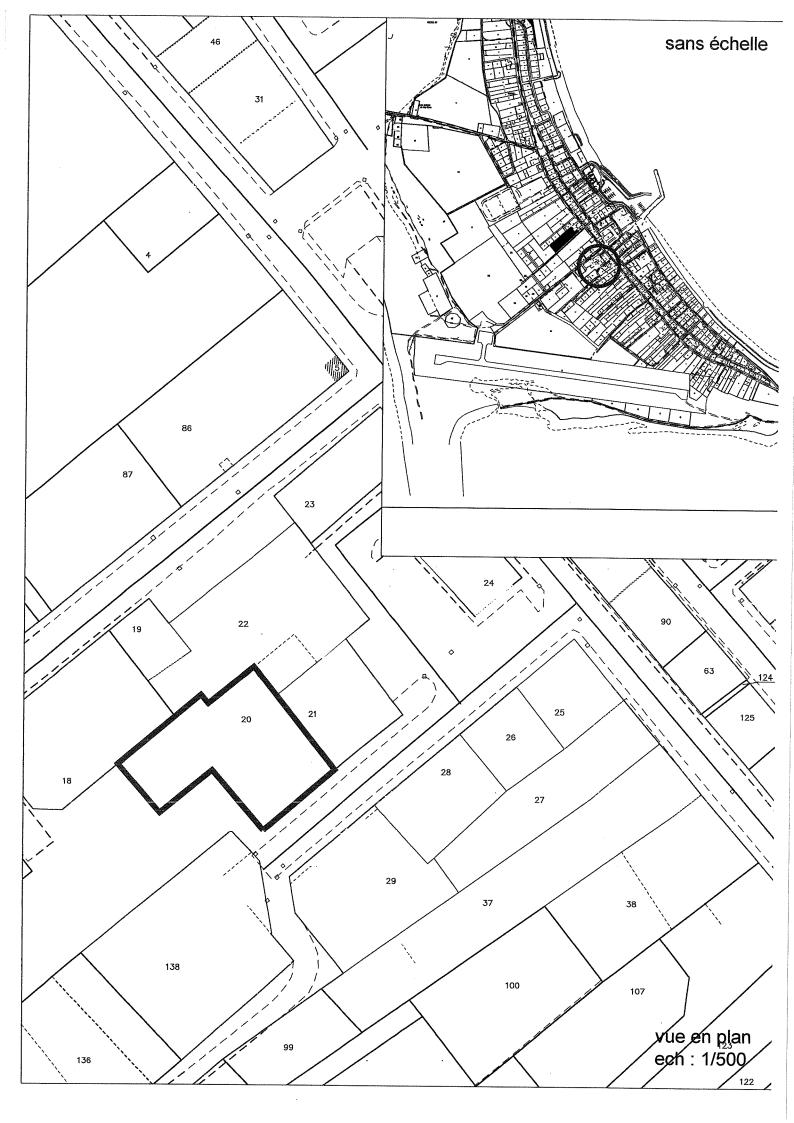
Direction des

Territoires. de l'Alimentation N° Demandeur et de la Mer Monsieur 🕱 Madame ☐ Mademoiselle ☐ Nom, Prénom Adresse BP Tel domicile Commune Tel bureau Propriétaire oui □ non Terrain Adresse Commune N° de Cadastre Surface de la Parcelle Surface déjà construite (en m²) Indiquer la surface existante susceptible d'être démolie à l'occasion de la réalisation de ce projet Projet Construction d'une résidence principale Extension Bâtiment Industriel Construction d'une résidence secondaire Surélévation Bâtiment Artisanal Garage Entrepôt Bureaux Commerce (à préciser) Autre (à préciser) Surface au sol de la construction Hauteur totale de la construction Hauteur du plancher de l'habitation par rapport à la rue - Financement ☐ CISPM Prêt bancaire Autre (à préciser) PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE :

- Plan de masse avec indication des cotes d'implantation ;
- Plan des différentes façades et coupes avec indication des niveaux par rapport à la rue ;
- Vue en Plan des différents niveaux ;
- Titre de propriété ou autorisation du propriétaire.

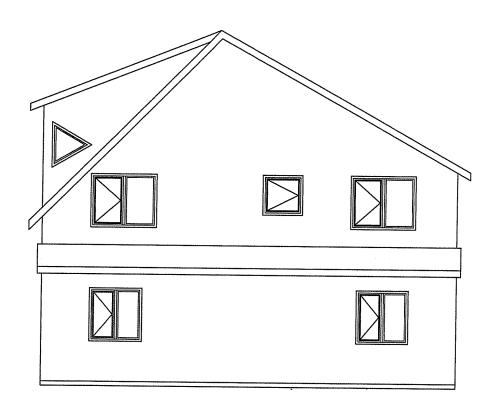
Date:

Le Demandeur,



façade EST avant travaux

façade EST après travaux



CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON =======

REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Egalité - Fraternité

Administration générale

Séance officielle du 12 juillet 2012

RAPPORT DU PRESIDENT

AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Installation d'une fenêtre sur la façade Est du bâtiment occupé par la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer – subdivision de Miquelon

La collectivité territoriale est propriétaire de la parcelle cadastrée section MAH numéro 20, commune de Miquelon-Langlade.

Sur cette parcelle est érigé un bâtiment, affecté à la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer, subdivision de Miquelon.

Sur la façade Est de ce bâtiment, nous souhaiterions que soit créé un châssis, selon les plans figurant en annexe. Ces travaux sont soumis à autorisation de construire.

Aussi, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à déposer la demande de permis de construire pour pouvoir entreprendre ces travaux.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Stéphane ARTAN